

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 7 (1915)
Heft: 1

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tions coopératives et d'organisations ouvrières. Ces messieurs eurent beau invoquer la situation créée dans notre pays par la guerre, la crise économique, le chômage, ainsi que l'intérêt de la population veveysanne et de l'industrie suisse à ce qu'une entente intervienne au plus tôt, dans les circonstances que nous traversons, rien n'y fit.

La maison Ormond place son amour-propre au-dessus de toutes ces considérations d'intérêt général qui devraient pourtant primer en ce moment, surtout de la part de gens qui se piquent de patriotisme et de philanthropie.

D'accord avec ses avocats, qui ne demandent pas mieux que de ronger le plus longtemps possible dans un excellent fromage, la dite maison entend poursuivre jusque devant le Tribunal fédéral les procès intentés contre l'Union ouvrière de Zurich, la Fédération de l'alimentation et les journaux socialistes, le *Volksrecht* et le *Vorwärts*, dans l'espoir d'obtenir de ce tribunal une révision de la jurisprudence qu'il a établie en déclarant licite le boycott.

En conséquence, aux nombreux ouvriers qui nous demandent à quoi en est ce boycott, nous pouvons répondre qu'il n'est pas levé; qu'il ne pourra l'être que lorsque la maison Ormond sera revenue de son intransigeance et consentira de discuter avec les organisations ouvrières suisses.

Zurich, le 1^{er} mars 1915.

La Commission de boycott.



Mouvement syndical international.

Dans l'*Humanité* du 13 avril, le camarade Jean Longuet a publié les notes suivantes à propos de

L'Internationale syndicale sera-t-elle transférée en Suisse?

Le *Federationist*, organe central de la Fédération générale des Trade-Unions d'Angleterre, publie, dans son dernier numéro, un intéressant échange de correspondances, qui vient d'avoir lieu entre les camarades Appleton et Jouhaux pour les Centrales syndicales anglaise et française et le citoyen Gompers, président de la Fédération américaine du travail, au sujet du siège de l'Internationale syndicale, qui est actuellement à Berlin.

La proposition franco-anglaise.

Appleton et Jouhaux exposent tout d'abord à Gompers dans quelles conditions à l'occasion de la récente conférence des organisations socialistes et syndicales des pays alliés, à Londres, une conférence spéciale réunit les représentants de la Fédération générale britannique, avec les camarades Jouhaux, Merrheim, Luquet, Moulinier, Guinchard et Bourderon, délégués de la C. G. T. française, afin d'examiner ensemble la question de l'avenir de l'Internationale syndicale:

Une discussion approfondie et sérieuse se produisit. Aucune animosité personnelle ne s'y manifesta contre le

peuple allemand, mais tous les camarades présents furent d'accord pour penser que des animosités de race se sont produites et pourraient, entre autres conséquences, influencer sur l'attitude et l'action du mouvement syndical international.

Il apparut à tous que des années s'écouleraient, sans doute, avant que des Anglais, des Belges et des Français puissent se rendre à Berlin avec la liberté d'allure et la confiance qui existaient avant que la guerre éclatât. Par conséquent, quelque nouvel arrangement était nécessaire, si on voulait éviter au mouvement international la désunion et les désastres.

C'est dans ces conditions que tous avaient pensé que le Secrétariat international devait, « tout au moins temporairement », avoir son siège central dans un pays dont la neutralité est garantie non seulement par un traité, mais par sa situation géographique:

Le choix de l'Amérique serait une solution idéale, si elle n'était aussi éloignée. En dehors des Etats-Unis, la Suisse est apparue comme étant le pays répondant le mieux à tous les besoins du secrétariat. Quoique les Français eussent préféré Genève, ils abandonnèrent cette cité, quand on leur fit observer les objections que l'Allemagne pourrait opposer au choix d'un centre purement latin et on se mit d'accord sur le nom de Berne. Il a été entendu qu'on vous communiquerait ses suggestions en vous priant de les transmettre à Legien, à Berlin.

Les signataires de la lettre ajoutent qu'ils ont conscience de la gravité de leur situation et de la nécessité « d'éviter une catastrophe à l'Internationale syndicale ». Ils ajoutent qu'ils auraient pu communiquer directement avec les pays affiliés, mais qu'il leur avait semblé préférable de transmettre leurs propositions par l'intermédiaire d'un non-belligérant aussi consciencieux que Gompers.

Acceptation des Etats-Unis.

Le citoyen Gompers, dans une lettre datée de Washington, le 4 mars, et adressée à Appleton, donne son entière approbation à la proposition de la C. G. T. française et de la « Federation Generale » britannique. Il déclare notamment:

La proposition que Jouhaux et vous me transmettez pour le fonctionnement présent de la Fédération internationale des syndicats, le choix de son siège et de son secrétariat me paraît éminemment pratique et conforme aux meilleurs intérêts du mouvement syndical international.

Gompers pense que l'heureuse position dans laquelle l'Amérique se trouve placée, dans la situation terrible où nous sommes, lui donnerait peut-être le plus de titres à réclamer le siège du secrétariat — étant données surtout les suspensions qui, actuellement, existent entre tous les peuples d'Europe. Mais il se rallie à cet égard à l'opinion de Jouhaux et d'Appleton. Il ajoute:

Je viens d'écrire au président Legien et lui ai exposé la question, en lui demandant d'examiner avec le plus grand soin cette proposition de transfert de la Fédération internationale à Berne, en Suisse, avec un secrétariat composé entièrement de camarades appartenant à des pays neutres. Je n'ai pas eu de nouvelles de Legien depuis plusieurs mois et il est possible que la lettre que je viens de lui écrire ne lui arrive jamais. J'espère cependant qu'il n'en sera pas ainsi et qu'il me répondra bientôt.

La question est donc maintenant posée. Il faut espérer que les militants syndicalistes allemands comprendront la sagesse et le tact de la proposition formulée par les Centrales syndicales de France et d'Angleterre et appuyée par la Centrale syndicale des Etats-Unis. Elle s'inspire uniquement des intérêts communs du mouvement ouvrier universel, soumis à des épreuves plus terribles que toutes celles qu'il avait jamais subies. Il faut espérer, surtout, que Legien sentira que l'attitude si étroitement natio-

naliste qu'il a assumée au cours de la crise, ne le qualifie plus à aucun degré pour occuper les fonctions internationales qu'il a remplies jusqu'ici.

* * *

Quant au comité de l'Union syndicale suisse, nous n'avons reçu aucune communication à ce sujet et nous pensons que l'on ne procédera pas à ce transfert sans nous en aviser seulement.



Divers.

Sébastien Faure, le propagandiste anarchiste bien connu en Suisse romande par les nombreuses conférences publiques et contradictoires et par les intéressantes brochures qu'il a écrites, vient de publier les explications suivantes qui intéresseront sûrement les lecteurs de notre *Revue syndicale*.

J'explique à mes amis pourquoi je renonce, pour le moment, à ma campagne en faveur de la Paix.

Mon entrevue, le 26 janvier 1915, avec M. Malvy, Ministre de l'Intérieur.

M. Malvy m'avait convoqué pour cinq heures du soir. Je fus exact. Il m'attendait et me fit introduire aussitôt dans son cabinet où il me reçut avec beaucoup de simplicité et même cordialement.

Mon entrevue avec le Ministre de l'Intérieur a été, parfois, émouvante et j'ai tenu à consigner ici, le soir même, en la résumant aussi fidèlement que possible, notre conversation.

Ce n'est pas que cet entretien emprunte à la qualité de mon interlocuteur une importance particulière; mais j'ai à cœur de dire à mes amis pour quelle raison j'ai cessé, brusquement et à peine commencée, la campagne en faveur de la Paix, dont mon appel aux Socialistes, Syndicalistes, Révolutionnaires et Anarchistes ne devait être, dans ma pensée, que le prélude.

M. Malvy me fit d'abord savoir qu'étant étudiant et même plus tard, il avait assez régulièrement assisté à mes conférences, qu'il avait, sans les approuver toujours, souvent applaudi à l'exactitude de mes observations et à la noblesse de mes idées, qu'enfin il avait plaisir à m'écouter tant à cause de la hardiesse de mes doctrines que pour entendre un beau langage et prendre une leçon d'éloquence.

En écoutant cette entrée en matière, je me disais: «Trop de fleurs! Que va-t-il me dire dans un instant?» ... Mais, sans insister, M. Malvy se hâta de me déclarer: «Si je vous dis ces choses, c'est pour vous montrer que je vous connais bien et depuis longtemps et c'est parce que je vous connais que j'ai voulu vous voir. Je vous remercie d'être venu.»

Puis il ajouta: «C'est de votre manifeste «*Vers la Paix*» que je veux m'entretenir avec vous.

Moi. — Je le savais d'avance, Monsieur.

Lui. — Je n'en doute pas et je vous prie de m'écouter.

Moi. — Je vous écoute.

M. Malvy entreprit alors de me convaincre que si ce manifeste très beau, très étudié, très éloquent (c'est lui qui parle) est inspiré par une pensée généreuse et un motif louable: hâter la fin des massacres, il est dangereux et nuisible parce qu'il est prématuré.

Lui. — La France n'a pas voulu la guerre. Elle a tout fait pour l'éviter. Elle a été victime d'une agression aussi préméditée que brutale. Aucun des hommes qui sont au Gouvernement n'aurait souscrit à une

guerre offensive: nulle alliance n'eût suffi à nous y entraîner. Mais, la France attaquée, il était de notre devoir d'appeler la Nation à prendre les armes pour sa sauvegarde et son avenir. Nous avons, mes collègues et moi, assumé devant les citoyens de ce pays de redoutables responsabilités et ces responsabilités nous imposent des devoirs auxquels nous ne pouvons manquer sans trahir. Oui, la guerre est une chose horrible, abominable; mais, puisque nous avons été mis en demeure de la subir, nous n'avons pas le droit d'en précipiter la fin avant la victoire définitive qui, aujourd'hui, est certaine. La conviction du Gouvernement est que l'Allemagne est à bout et que, très prochainement, elle sera obligée de reconnaître sa défaite. Oui, la Paix est désirable et je vous garantis que nous le ferons aussitôt que les circonstances le permettront; mais réfléchissez et convenez que le moment n'est pas encore venu d'en parler.

Et M. Malvy développa cette idée avec chaleur, pour en arriver à cette conclusion:

«Je vous demande, et c'est dans ce but que j'ai voulu vous voir, je vous demande non pas seulement comme membre du Gouvernement de la Défense Nationale, mais encore et surtout comme démocrate et libre penseur, de cesser *en ce moment* toute propagande en faveur de la Paix. Je ne vous demande pas d'y renoncer de façon définitive, mais simplement d'en ajourner la mise à exécution.»

Je répondis: «Vous venez de prononcer une parole qui me met à l'aise. J'oublierai, puisque vous m'y autorisez, que je parle à un ministre et, puisque vous le voulez bien, c'est l'homme qui va répondre à l'homme. Me permettez-vous une question?»

Lui. — Posez-la sans vous gêner.

Moi. — Monsieur Malvy, avez-vous lu, bien lu, ce qui s'appelle lu, mon manifeste?

Lui. — Je l'ai lu d'un bout à l'autre, très attentivement. Je vous le répète: je l'ai trouvé très modéré dans la forme, très étudié et c'est ce qui en fait le danger.

Moi. — J'en ai, en effet, pesé tous les termes. Puisque vous l'avez lu, vous avez dû constater que je ne parle pas d'une Paix *hic et nunc*, d'une Paix quand même, immédiate et à tout prix, d'une Paix qui laisserait subsister les causes du conflit. Je ne parle pas d'une Paix qui humilierait la France en lui attribuant la posture d'un pays vaincu ou à bout de forces, ou qui la déshonorerait en la séparant de ses alliés dont elle est et reste solidaire. Je parle d'une Paix honorable et avantageuse, d'une Paix qui tiendra compte des restitutions nécessaires, des indemnités équitables et du Droit de toutes les Nationalités. Je parle enfin et surtout d'une Paix stable, d'une Paix jetée sur de telles bases et entourée de telles garanties qu'aucune Nation ne sera par la suite tentée ni en état de déchaîner un nouveau catalysme. Je parle de cette Paix qui, si elle n'aboutissait pas à la constitution immédiate des Etats-Unis d'Europe, aboutirait à une Europe pour longtemps pacifiée.

Lui. — D'accord. C'est bien cette Paix que nous voulons nous aussi et que nous ferons tout pour obtenir. Mais précisément cette Paix, si désirable qu'elle soit, est, à l'heure actuelle, impossible et j'estime que, en pleine guerre, il est dangereux et nuisible d'en parler présentement, parce que en parler, c'est énerver et affaiblir le sentiment national, c'est anémier l'exaltation patriotique indispensable au même degré aux hommes qui se battent et à la population qui reste dans ses foyers. Y avez-vous songé?

Moi. — Ce n'est pas à cela que j'ai songé; en tous cas ce n'est pas le but que je me suis proposé.

Lui. — Ce but, quel est-il?